

Projet d'Aménagement et de Développement Durables de Servoz

Atelier Participatif 1: Paysages et environnement





Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme ? (PLU)

- Un document qui reflète les orientations choisies pour l'évolution du territoire à l'horizon de 10 à 15 ans.
- Le PLU est composé de 3 parties:
 - Le **rapport de présentation** expose notamment le diagnostic sur la situation et analyse l'état actuel de l'environnement.
 - Le **projet d'aménagement et de développement durables (PADD)** définit les orientations du PLU à l'échelle de 10 à 15 ans et les aménagements retenus par la commune.
 - Le **règlement** applique concrètement les orientations du projet par des règles générales déclinées localement, par zonages ou orientations d'aménagement



Rappel des différentes étapes poursuivies:

- 05 novembre 2019: Présentation du Diagnostic du territoire en réunion publique
- 28 janvier 2020: présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en réunion publique
- 25 février 2020: débat du PADD en Conseil Communautaire
- Novembre 2020: lancement de la concertation pour partager et échanger sur les orientations définies et le Servoz de demain, via:
 - La mise en ligne d'une plateforme numérique participative « www.ditesnoustout.fr » jusqu'au 31 janvier 2021
 - L'organisation de 3 ateliers sur la base des orientations du PADD
 - Restitution de la concertation au terme d'une réunion publique (février/mars)



Focus sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

- ▶ Le **PADD** comporte **3 axes**:
 - ▶ Un axe environnemental
 - ▶ Un axe social
 - ▶ Un axe économique
- ▶ Les trois ateliers participatifs suivront donc ces trois thématiques:
 - ▶ Le 1^{er} Atelier : **Paysages environnement & Biodiversité**
 - ▶ Le 2^{ème} Atelier: **Services à la population et cohésion sociale** (Samedi 30 janvier 10h à 12h)
 - ▶ Le 2^{ème} Atelier: **Activités Economiques**(Samedi 6 février de 9h30 à 11h30)



Focus sur l'axe environnement du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

- ▶ L'axe environnement du PADD comprend **5 orientations générales**:
 - ▶ **1.** Préserver l'armature écologique du territoire en prenant en compte la trame verte et bleue du territoire, socle du projet de vie.
 - ▶ **2.** Mettre en place un projet basé sur le paysage qui participe à la préservation et à la valorisation du cadre de vie servozien.
 - ▶ **3.** Renforcer la lisibilité paysagère comme support de cohésion urbaine.
 - ▶ **4.** Maitriser et réduire les sources de pollution et les risques naturels
 - ▶ **5.** Tendre vers un développement urbain réduisant son impact environnemental en limitant la pression sur les ressources naturelles (foncier, ressource en eau, énergies)



1. Préserver l'armature écologique du territoire

- Protéger les réservoirs de biodiversité (Natura 2000, ZNIEFF, zones humides)
- Prendre en compte le corridor écologique identifié sur le territoire communal et les continuités écologiques en préservant les boisements connexes
- Conforter les usages agricoles des prairies d'intérêt écologique
- Préserver la vaste ripisylve en rive droite de l'Arve
- Conserver et maîtriser les cordons boisés existants riverains des affluents torrentiels de l'Arve



2. Préservation et valorisation du cadre servozien

- Préserver et mettre en scène les espaces et sites paysagers structurants et caractéristiques
- Identifier et protéger les perspectives lointaines sur le grand paysage et les ouvertures visuelles depuis les espaces publics et les axes de circulations
- Définir des limites claires entre espaces urbains et espaces naturels (lisibilité et qualité paysagère du territoire)



3. Renforcer la lisibilité paysagère comme support de cohésion urbaine

- ▶ Être particulièrement attentif au vocabulaire architectural employé (couleurs, volumes, respect des formes) mais aussi à la palette végétale employée dans les projets
- ▶ Maintenir la qualité paysagère urbaine, caractéristique d'un village de montagne (ouverture des espaces privatifs, orientation des bâtiments, gestion de la pente, maintien des jardins)
- ▶ Travailler les aménagements des espaces publics et valoriser les sites emblématiques dans le respect de l'environnement et de l'agriculture



3.1 Renforcer la lisibilité paysagère comme support de cohésion urbaine

- Donner plus de place aux modes actifs (piétons, cycles) au centre village et dans le Vieux Servoz
- Protéger les espaces et bâtis paysagers « repères » et « patrimoniaux », avec un règlement adapté (notamment Fieugerand, Vieux Servoz)
- Identifier, sur le plan de zonage, les chalets d'alpage et chavannes dont le caractère architectural est à préserver
- Respecter et valoriser le patrimoine architectural local et l'authenticité du territoire



4. Maîtriser et réduire les sources de pollution et les risques naturels

- Maintenir le libre écoulement des eaux mais limiter l'augmentation du ruissellement
- Tenir compte des possibilités d'assainissement dans la définition des sites constructibles
- Poursuivre la politique visant le bon état écologique des cours d'eau
- Respecter et intégrer les prescriptions du Plan de Prévention des Risques naturels
- Gérer de manière raisonnée les eaux pluviales, les espaces de fonctionnalité des cours d'eau et les zones humides pour limiter les risques
- Veiller à la qualité et à l'entretien des boisements



4.1 Maîtriser et réduire les sources de pollution et les risques naturels

- Respecter et intégrer les prescriptions du Plan de Prévention des Risques naturels
- Gérer de manière raisonnée les eaux pluviales, les espaces de fonctionnalité des cours d'eau et les zones humides pour limiter les risques
- Veiller à la qualité et à l'entretien des boisements



5. Tendre vers un développement urbain en réduisant l'impact environnemental et la pression sur les ressources naturelles

- Diversifier l'offre énergétique en développant de nouvelles techniques
- Favoriser l'usage des énergies renouvelables dans la construction de nouveaux logements, d'équipements et privilégier le recours aux énergies renouvelables
- Mettre en place un règlement encadrant l'utilisation de matériaux renouvelables ou de procédés de construction de performance environnementale



5.1 Tendre vers un développement urbain en réduisant l'impact environnemental et la pression sur les ressources naturelles

- Intégrer et assurer la desserte en mobilité active (cycles, piétons) dans tout projet d'aménagement
- Tenir compte de la capacité des infrastructures et des réseaux d'assainissement
- Poursuivre les efforts de réhabilitation du parc de logements anciens et d'incitation à la reconversion des modes de chauffages peu performants

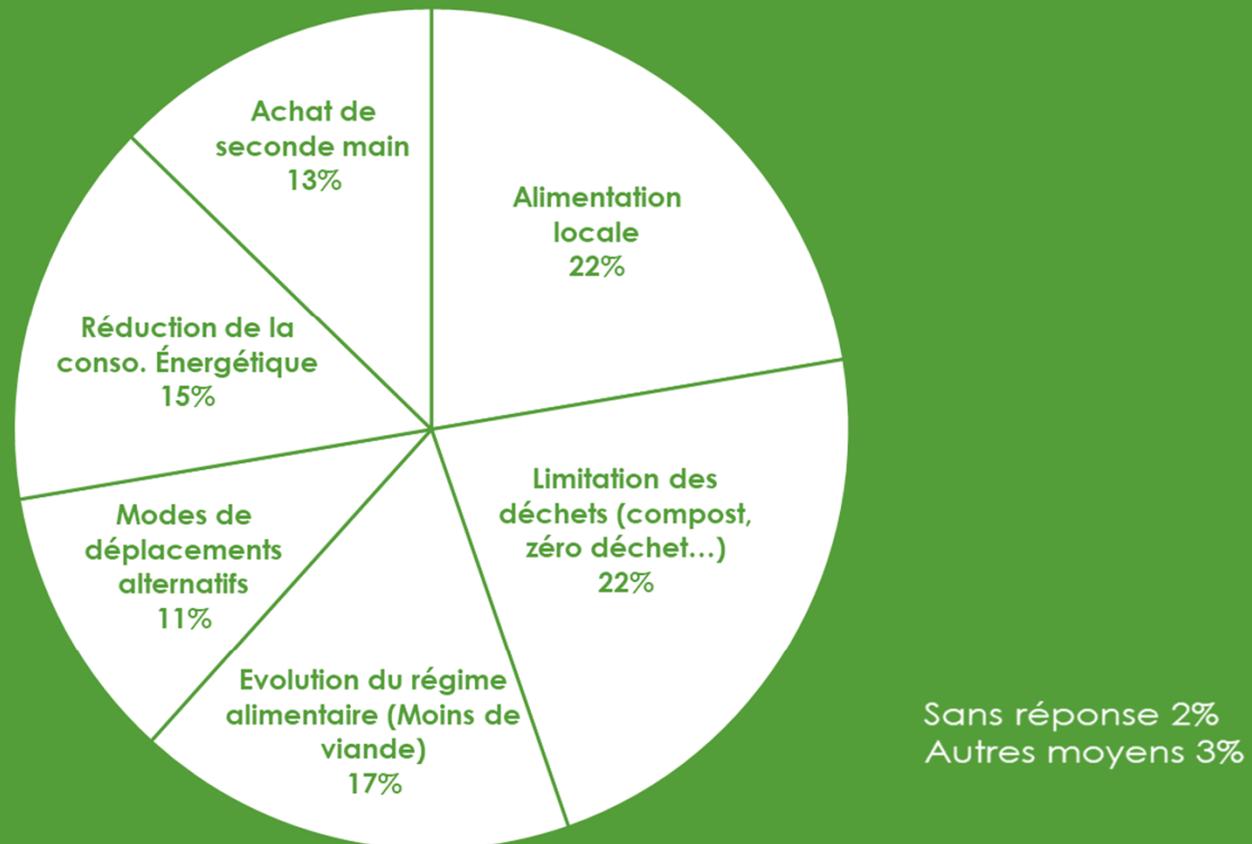


La plateforme numérique participative

421 personnes ont visité la plateforme

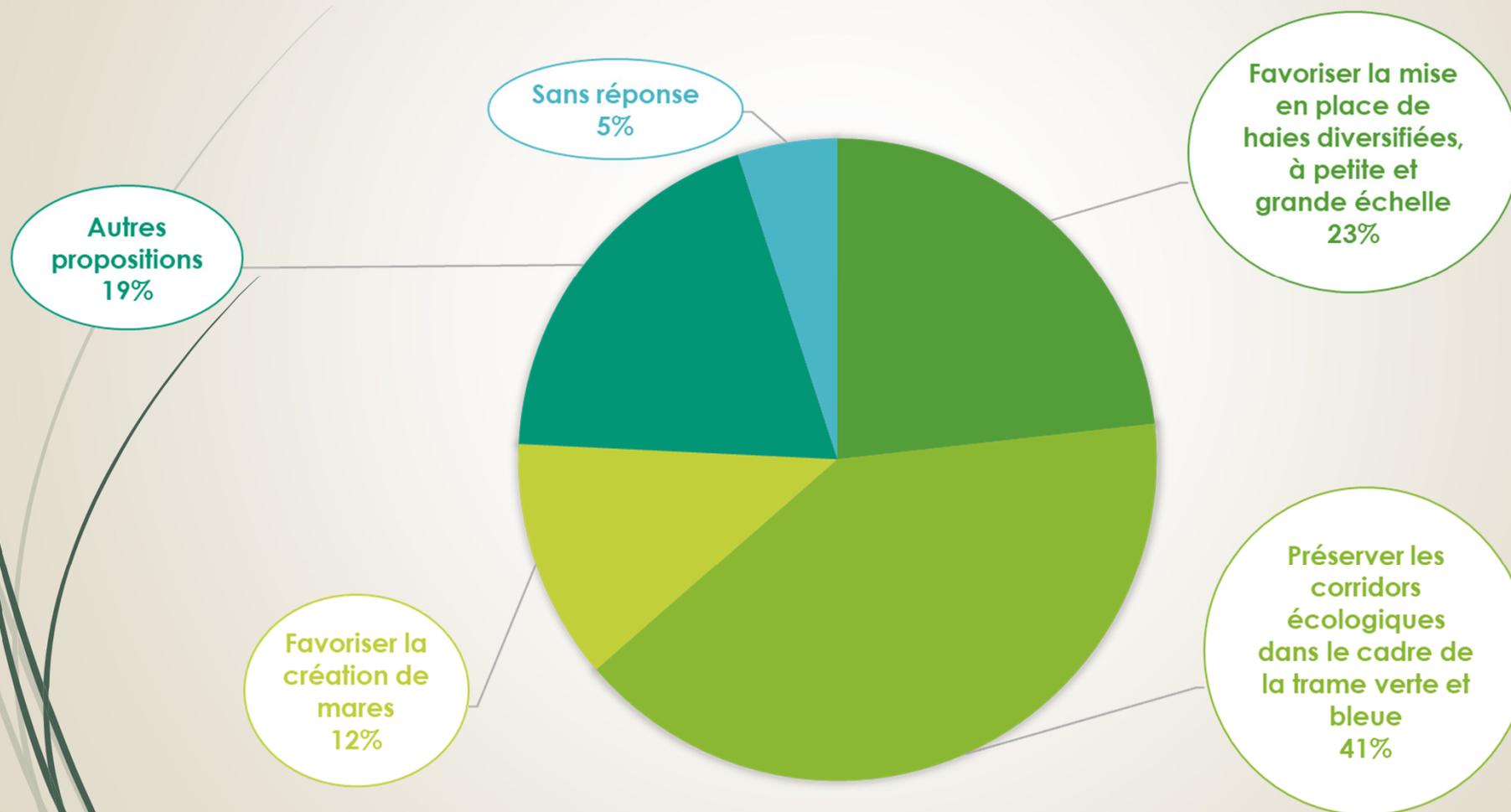
- **119** personnes ont répondu au questionnaire
 - 41% des répondants ont entre 25 et 44 ans
 - 50% entre 45 et 64 ans
 - 46% des répondants se déclarent femme
 - 50% des répondants se déclarent homme

94 % des répondants affirment avoir modifié ou adapté certaines de leurs pratiques environnementales



LES NOUVEAUX USAGES MIS EN PLACE PAR LES PARTICIPANTS AU QUESTIONNAIRE NUMÉRIQUE

Quelles mesures prendre pour préserver la biodiversité du territoire et participer à la transition écologique ?



Les autres propositions pour la préservation de la biodiversité...

Ces propositions sont issues des réponses libres du questionnaire, elles ont été mises en avant par leur récurrence

- Arrêter les constructions à outrance/Limiter la pression foncière
- Créer des jardins collectifs/partagés
- Favoriser le maraîchage
- Limiter la tonte et favoriser le fauchage tardif

Les autres propositions pour la préservation de la biodiversité...

Ces propositions sont issues des réponses libres du questionnaire, elles ont été mises en avant par leur récurrence

- Limiter les espèces invasives/ Favoriser la plantation d'espèces locales
- Préservation de la biodiversité
- Réflexion sur le patrimoine forestier
- Réflexion sur les cours d'eau et les rejets polluants

Place au débat !





Qu'est-ce qui pourrait vous inviter à vous déplacer autrement qu'en voiture ?

